

CONFEDERATION SYNDICALE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul

72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

téléphone : 06 83 44 72 19

www.snphu.com.

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS BIOLOGISTES DES CHU (SNMBCHU)

6 rue Alexandre Cabanel, 75015 PARIS

jlwautier@ints.fr

SYNDICAT NATIONAL DES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

66, chemin du Vallon 31405 Toulouse cedex 4

tél : 0562173920

secretariat.snhu@snhu.com

Paris, le 31 mars 2009


COMMUNIQUÉ DE LA CONFEDERATION SYNDICALE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SUR LA LOI H.P.S.T.

Alors que la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » vient d'être votée à l'Assemblée Nationale et va être présentée au Sénat en mai prochain, nous souhaitons vous rappeler que le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-universitaires, le Syndicat National des médecins biologistes des CHU et le Syndicat National des Hospitalo-universitaires font de leur attachement à la triple mission indissociable, de soins, enseignement et recherche, une priorité qui ne saurait être remise en question et qui ne devrait pas l'être par la loi L.R.U. Notre implication universitaire – indispensable – est garante de la qualité de la formation initiale et continue des médecins. De même, l'implication en recherche clinique est garante de la qualité et du progrès en matière de soins et d'enseignement. La valeur et la fécondité du concept de triple mission ont été prouvées par l'épanouissement de la médecine française depuis sa mise en œuvre.

Le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-universitaire et le Syndicat des Hospitalo-universitaires en accord avec le Syndicat National des médecins biologistes des CHU, viennent d'être entendus par la Commission Marescaux sur leur engagement concernant :

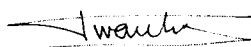
- La triple mission indissociable de soins, enseignement et recherche clinique.
- Le recrutement spécifique souhaitable en C.H.U., avec une filière différenciée et le maintien des passerelles auprès d'équipes habilitées avec des projets construits et suivis.
- Le renforcement de l'encadrement par des jeunes collègues (chefs de clinique-assistants, assistants hospitalo-universitaires).
- L'attractivité des carrières hospitalo-universitaires.
- La promotion de vrais responsables médicaux.
- La coopération inter-C.H.U. pour les activités de pointe.
- L'association étroite entre les autorités hospitalières et universitaires.
- La mise en place d'une formation et d'une habilitation à l'enseignement.
- Le respect de la déontologie médicale dans la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » pour l'indépendance professionnelle (cf. articles 41.27-5 et R.41.27-91 du code de la Santé).

Nous demandons la mise en place d'une **Haute Autorité Nationale des Affaires Hospitalo-universitaires** indépendante qui prendra en compte ces points essentiels pour une meilleure qualité des soins et de la coordination des centres hospitaliers et universitaires.



Professeur Bertrand DIQUET

Président du Syndicat National
des Hospitalo-Universitaires



Professeur J-Luc WAUTIER

Président du Syndicat
National des Médecins
Biologistes des C.H.U.



Professeur Frédéric BARGY

Président du Syndicat National
des Professeurs Hospitalo-
Universitaires